



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE L' AISNE**

***RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS***

**RECTIFICATIF**

**Mars partie 2 du mois de Mars 2014**

**Mars partie 4 du mois de Mars 2014**

**PREFECTURE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

*Service Environnement - Unité Police de l'eau*

**Dans l'édition de Mars partie 2 de Mars 2014, à la page 666 de la version intégrale  
du Recueil des Actes Administratifs,  
il convient de lire :**

Arrêté préfectoral du 14 mars 2014 portant agrément pour la réalisation des vidanges et le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

A R R E T E

L'arrêté préfectoral du 14 mars 2014 délivre agrément n° **02-2014-0035** au syndicat d'assainissement de la région de Château-Thierry, domicilié rue de la Plaine – 02406 CHATEAU-THIERRY pour la réalisation des vidanges et le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

Fait à LAON, le 14 mars 2014  
Le Préfet de l'Aisne  
Signé : Hervé BOUCHAERT

**au lieu de :**

Arrêté préfectoral du 14 mars 2014 portant agrément pour la réalisation des vidanges et le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

A R R E T E

L'arrêté préfectoral du 14 mars 2014 délivre agrément n° **02-2012-0035** au syndicat d'assainissement de la région de Château-Thierry, domicilié rue de la Plaine – 02406 CHATEAU-THIERRY pour la réalisation des vidanges et le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

Fait à LAON, le 14 mars 2014  
Le Préfet de l'Aisne  
Signé : Hervé BOUCHAERT

**Dans l'édition de Mars partie 4 de Mars 2014, à la page 753 de la version intégrale  
du Recueil des Actes Administratifs,  
il convient de lire :**

Arrêté préfectoral du 27 mars 2014 portant agrément pour la réalisation des vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

A R R E T E

L'arrêté préfectoral du 27 mars 2014 délivre agrément n° **02-2014-0034** au GAEC du VAL d'ANDIUS, domicilié 72 rue du général Catroux – 02110 VAUX-ANDIGNY pour la réalisation des vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

Fait à LAON, le 27 mars 2014  
Le Préfet de l'Aisne  
Signé : Hervé BOUCHAERT

**au lieu de :**

Arrêté préfectoral du 27 mars 2014 portant agrément pour la réalisation des vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

A R R E T E

L'arrêté préfectoral du 27 mars 2014 délivre agrément n° **02-2012-0034** au GAEC du VAL d'ANDIUS, domicilié 72 rue du général Catroux – 02110 VAUX-ANDIGNY pour la réalisation des vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

Fait à LAON, le 27 mars 2014  
Le Préfet de l'Aisne  
Signé : Hervé BOUCHAERT